

# Politique de protection des données FSPJ

## Pourquoi nous traitons des données

La Fédération Suisse des Parlements des Jeunes (FSPJ) est le centre de compétences politiquement neutre pour l'éducation à la citoyenneté et la participation politique des jeunes. En bref, nous souhaitons encourager les jeunes à s'intéresser à la politique et à y participer. Notre devise : jamais trop jeune pour la politique ! Nous poursuivons cet objectif avec la promotion de nos membres, les parlements des jeunes, et avec nos offres easyvote et engage.ch.

Pour mettre en œuvre ces activités et atteindre ses objectifs, la FSPJ doit recueillir, stocker, traiter et, dans certains cas, transmettre les données des membres, des groupes cibles, des client-e-s, des partenaires commerciaux et des collaborateur-trice-s. Ce faisant, la FSPJ respecte rigoureusement les directives de la loi fédérale sur la protection des données, les conventions contractuelles ainsi que les directives et principes internes.

## La protection des données nous tient à cœur

La FSPJ est consciente de l'importance de la protection des données et s'engage à respecter les dispositions en la matière non seulement à l'interne, mais aussi vis-à-vis de ses membres, client-e-s, partenaires et groupes cibles. Parallèlement, la protection des données ne devrait pas compliquer inutilement la collaboration interne.

## Nous mettons en œuvre la protection des données

La FSPJ est consciente que ses activités sont concernées par la loi sur la protection des données. Pour cette raison, la FSPJ veut jouer un rôle pionnier quant à la mise en œuvre de la protection des données et donner le bon exemple. Pour ce faire, la FSPJ définit chaque année les objectifs nécessaires et prend des mesures pour mettre en œuvre les dispositions légales liées à la protection des données dans son domaine d'activités. Cela signifie en particulier :

- > La FSPJ met en œuvre les exigences de la Confédération liées à la protection des données de manière systématique.
- > La FSPJ s'engage à respecter les dispositions légales, contractuelles et internes en matière de protection des données.
- > Tous les collaborateur-trice-s connaissent l'importance de la protection des données pour leur travail et sont formé-e-s en fonction de leurs tâches.
- > La FSPJ informe les personnes concernées par le traitement des données sur la nature, la portée et le but du traitement des données personnelles.
- > Les données d'adresse des électeur-trice-s que le domaine easyvote reçoit des clients ne sont utilisées que pour l'envoi des brochures d'aide au vote et aux élections et conformément aux instructions du client ; easyvote supprime les données dès qu'elles ne sont plus nécessaires.
- > Le traitement d'autres données personnelles n'a lieu qu'avec le consentement des personnes concernées et pour l'objectif spécifié.
- > La FSPJ ne traite que les données nécessaires pour atteindre la finalité fixée ou convenue.
- > La FSPJ prend les mesures techniques et organisationnelles nécessaires afin de garantir la sécurité des données.
- > La FSPJ sensibilise les collaborateur-trice-s, partenaires commerciaux ainsi que les groupes cibles sur la protection des données.